JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE

DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

LOIS ET DECRETS

ARRETES, DECISIONS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	Lois et décrets			Débate à l'Assemblée nationale	Ann. march publ. Bulletin Officiel Registre du Commerce	DIRECTION REDACTION ET ADMINISTRATION Abonnements et publicité	
	Trois mois	rois mois Six mois		Un an	Un an	IMPRIMERIE OFFICIELLE	
Algérie	8 Dinars	14 Dinars	24 Dinare 85 Dinare	20 Dinars	15 Dinars 28 Dinars	9, Av. A. Benbarek ALGER Tél : 66-81-49, 66-80-96 C.C.P. 3200-50 — ALGER	
Le numero 0,25 dinar Prière de joindre les	— Numero dernières bar			0.00 4:	Les tables son ions — Chan	nt fournies gratuitement aux abonnés. Igement d'adresse, ajouter 0,30 dinas	

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Arrêté du 6 mars 1967 fixant la liste et la consistance territoriale des bureaux de l'administration des impôts directs chargés de l'assiette des impôts directs et taxes assimilées, p. 462.

Arrêté du 1° avril 1967 portant modification du tableau annexé à l'arrêté du 20 janvier 1959 fixant la consistance des recettes des contributions diverses, p. 466.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Avis nº 49 du 10 juin 1967 du ministre des finances et du plan relatif au règlement financier des importations de marchandises, p. 467.

DECRETS. ARRETES DECISIONS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Arrêté du 6 mars 1967 fixant la liste et la consistance territoriale des bureaux de l'administration des impôts directs chargés de l'assiette des impôts directs et taxes assimilées.

Le ministre des finances et du plan,

Vu la loi n° 62-157 du 31 décembre 1962 tendant à la reconduction de la législation en vigueur au 31 décembre 1962, sauf dans ses dispositions contraires à la souveraineté nationale;

Vu l'arrêté du 21 février 1955 fixant la liste et la consistance territoriale des bureaux de l'administration des impôts directs et l'ensemble des textes qui l'ont modifié ou complété ;

Sur proposition du directeur des impôts et de l'organisation foncière ;

Arrête :

Article 1er. — La liste et la consistance territoriale des bureaux

de l'administration des impôts directs, chargés de l'assiette des impôts directs et taxes assimilées, sont fixées conformément au tableau annexé au présent arrêté.

Art. 2. — La date d'ouverture des nouveaux bureaux sera portée à la connaissance des contribuables par les soins des services compétents des impôts directs.

Art. 3. — Le directeur du budget et du contrôle, le directeur de l'administration générale, le directeur du trésor et du crédit, ct le directeur des impôts et de l'organisation foncière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 mars 1967.

P. le ministre des finances et du plan.

Le secrétaire général Salah MEBROUKINE

TABLEAU						
DESIGNATION DES BUREAUX	RESIDENCE	CONSISTANCE				
Versement forfaitaire sociétés	REGION D'ALGER Département d'Alger Alger					
Inspection centrale des impôts direct et des taxes assimilées d'Alger sociétés	Alger					
1 or secteur		Sociétés pétrolières et para-pétrolières situées dans les dépar- tements d'Alger, de Tizi Ouzou, d'El Asnam, de Médéa, des Oasis, de la Saoura.				
2ème secteur		Sociétés de capitaux autres que celles visées ci-dessus, coopératives et leurs unions situées dans la circonscription du Grand Alger.				
3ème secteur		Sociétés nationales, offices, établissements et groupements professionnels, situés dans la circonscription du Grand Alger.				
4ème secteur		l'ersonnes morales du décret du 18 mars 1963 situées dans la circonscription du Grand Alger.				
lère inspection centrale : 1° secteur ' 2ème secteur 3ème secteur	Alger	Maillot. Esplanade. Bab El Oued, El Kettar.				
2ème inspection centrale : 1° secteur 2ème secteur 3ème secteur 4ème secteur	Alger	Casbah. Oued Korine (ex-Climat de France). Opéra. Amirauté.				
3ème inspection centrale: 1° secteur 2ème secteur 3ème secteur 4ème secteur 5ème secteur 6ème secteur 7ème secteur	Alger	Ben M'Hidi Larbi. Préfecture. Taïeb Ikariouen (ex-St Augustin). Université. Didouche Mourad. Salah Bouakouir. Colonel Bougara.				
fème inspection centrale : 1 * secteur 2ème secteur 3ème secteur 4ème secteur 5ème secteur	Alger	Agha. Horace Vernet. Victor Hugo. Place du 1° mai. Mohamed Zekkal.				
Sème inspection centrale : 1° secteur 2ème secteur 3ème secteur	Alger	Hamma. El Madania. El Anasser.				
Inspection de Saint Eugène Inspection d'El Biar	Alger Alger	Bologuine Ibnou Ziri. El Biar sud.				

DESIGNATION DES BUREAUX	RESIDENCE	CONSISTANCE
5ème inspection centrale (suite) : Inspection de Bouzaréa	Alger	Bouzaréa, Déli Ibrahim, Rostomia, El Biar Nord.
Inspection de Birmandreis Inspection de Kouba	Alger	Birmandreis. Kouba.
Inspection d'Hussein Dey Est Inspection d'Hussein Dey Ouest	Alger	Hussein Dey Est. Hussein Dey Ouest.
Inspection d'El Harrach Est Inspection d'El Harrach Ouest Inspection de Bordj El Kiffan Inspection de Dar El Beïda	El Harrach El Harrach Bordj El Kiffan Rouiba	E. Harrach Est, Oued Smar. El Harrach Ouest, Baraki. Pordj El Kiffan, Ain Taya. Communes de : Dar El Beida, Ouled Moussa, Khemis
Inspection de Chéraga Contrôle d'El Arba Contrôle de Douéra	Chéraga El Arba Douéra	El Khechna, Rouiba. Communes de : Chéraga, Draria, Staouéli, Aïn Benian. Communes de : El Arba, Meftah, Bouguerra, Sidi Moussa. Communes de : Douera, Birkhadem, Mahelma, Saoula, Zéralds
lère inspection de Blida Sud : 2ème inspection de Blida Nord ;	Blida Blida	Blida-V.lle Sud : Communes de : Blida Nord, Oued El Alleug, Chiffa (et anciennes communes de Chérea, Bou Arfa, Beni Mered).
Contrôle de Boufarik Contrôle de Hadjout	Boufarik Hadjout	Communes de : Boufarik, Birtouta, Bouinan, Chebli, Souma. Communes de : Hadjout, Merad, Bourkika, Tipasa, El Affroun, Ahmer El Aïn, Mouzaïa.
Contrôle de Koléa Contrôle de Thénia	Koléa Thénia	Communes de : Koléa, Fouka, Douaouda, Bou Ismaïl. Communes de : Thénia, Boudouaou, Zemmouri.
Inspection d'El Asnam Ville :	Département d'El Asnam El Asnam	El Asnam Ville :
Contrôle d'El Asnam rural	El Asnam	Communes de : Bou Kadir, El Karimia, Larbaat Ouled Fares, Ouled Ben Abdelkader, Sendjas, Oued Fodda.
Contrôle d'Aïn Defla	Ain Defla	Communes de : Ain Defla, Arib, Djelida Ahl El Oued, El Abadia, El Attaf, Kherba, Rouina.
Contrôle de Téniet El Had	Téniet El Had	Communes de : Teniet El Had, El Hassinia, Khemisti, Tarik Ibn Ziad, Laayoune, Bordj El Emir Abdelkader.
Contrôle de Ténès	Ténès	Communes de : Ténès, Aïn Merane, Béni Haoua, Bordj Abou El Hassen, Bouzraïa, El Marsa, Taougrite, Zebouja.
Contrôle de Bordj Bounaama	Bordj Bounaama	Communes de : Bordj Bounaama, Béni Hindel, Béni Boukanous, Lardjem.
Contrôle de Miliana. Contrôle de Khemis Miliana Inspection de Cherchell :	Miliana Khemis Miliana Cherchell	Communes de : Miliana, Bou Medfa, Oued Djer. Communes de : Khemis Miliana, Oued Chorfa, Djendel. Communes de : Cherchell, Demous, Gouraya, Sidi Amar.
Turner Albert To BECKE STOR	Département de Médéa	
Inspection de Médéa Ville : Contrôle de Médéa rural	Médéa Médéa	Médéa Ville : Communes de : Berrouaghia, El Omaria, Ouamria, Ouzera,
Contrôle de Bou Saâda	Bou Saâda	Rebaïa, Si Mahdjoub, Zoubiria. Communes de: Bou Saâda, Aïn El Melh, Ben S'Rour, Djebel Messaad, Medjebel Ouled Sidi Brahim.
Contrôle de Tablat	Tablat	Communes de : Tablat, Aïssaouia, El Azizia, Souagui, Tchaif.
Contrôle d'Aïn Bessem Contrôle de Ksar El Bokhari	Ain Bessem Ksar El Bokhari	Communes de : Aïn Bessem, Bir Ghbalou, El Hachimia. Communes de : Ksar El Bokhari, Aïn Boucif, Aziz, Chahbounia,
Contrôle de Ksar Chellala	Ksar Chellala	Ouled Hellal, Ouled Maaref, Tlelat El Douair. Communes de : Ksar Chellala, Aïn Oussera, Birine, Sidi Ladjel, Zenzach, Z'Malet El Emir Abdelkader.
Contrôle de Djelfa	Djelfa	Communes de : Djelfa, Aïn El Bell. Charef, Dar Chioukh, El Idrissia, Hassi Bahbah, Messaad.
Inspection de Sour El Ghozlane:	Sour El Ghozlane	Communes de : Sour El Ghozlane, A'in El Hadjel, Bordj Okhriss, Chellalat El Adhaouara, Dirah, Djouab, Sidi Alesa.
	Département de Tizi Quzou	
Inspection de Tizi Ouzou : Contrôle de Tizi Ouzou rural	Tizi Ouzou Tizi Ouzou Tizi Ouzou	Tizi Ouzou Ville : Communes de : Béni Douala, Draa Ben Khedda, Iflissen,
Inspection de Bouira :	Bouira	Maatka, Makouda, Ouaguenoun, Tigzirt. Communes de: Bouira, Ahl El Ksar, Bechloul, Chorfa, Haïser, M'Chadillah.
Contrôle de Bordj Ménaïel Contrôle de Lakhdaria	Bordj Ménaïel Lakhdaria	Communes de : Bordj Ménaïel, Isser, Chabet El Ameur. Communes de : Lakhdaria, Béni Amrane, Bouderbala, Guerou-
Contrôle d'Azazga	Azazga	ma, Kad ria, Maala. Communes de : Azazga, Azeffoun, Bouaguen, Fréha, Moule
Contrôle de l'Arbaa Naït Irathen	L'Arbaa Naït Irathen	Oumalou, Mekla, Temizart, Yakouren, Zekri. Communes de : L'Arbaa Naït Irathen, Béni Yenni, Irdjen, Tizi Rached.
Contrôle d'Aïn El Hammam Contrôle de Dellys Contrôle de Draa El Mizan	Ain El Hammam Dellys Draa El Mizan	Communes de : Ain El Hammam, Iferhounene, Ouacif, Tassaft. Communes de : Dellys. Baghlia, Naciria, Sidi Daoud, Tadmalt. Communes de : Draa El Mizan, Boghni, Aomar, Ouadhia,
TARABOTA AND THE STATE OF THE S		Tizi Ghennif.
Contrôle de Ghardaïa	Département des Oasis Ghardaïa	Communes de : Ghardaïa, Berriane, Guerrara, Metlili Chamba, In Salah, Aoulef, El Goléa, Tamanrasset.
Contrôle d'Ouargla Contrôle de Laghouat	Ouargla Lag houat	Communes de : Ouargla, Zaoula El Kahla, Djanet, Illia. Communes de : Laghouat, Larbas.

DESIGNATION DES BUREÀUX	RESIDENCE	CONSISTANCE
	REGION D'ORAN	
Idea Improvides acceptants	Département d'Oran	
lère inspection centrale :	Oran	
1 • secteur	i	Le port.
2ème secteur		Les planteurs.
3ème secteur		Opéra.
4ème secteur		St Michel.
5ème secteur		Ville nouvelle, St Antoine.
2ème inspection centrale :	Oran	The houvelle, of Allollie.
1 er secteur	· Oran	Eckmûlh, Petit.
2ème secteur		Eckindin, Petit.
3ème secteur	i	Maraval, Boulanger.
4ème secteur		Médioni, St Hubert.
5ème secteur		Gare, Victor Hugo.
Rème inspection centrale :		Delmonte, St Eugène.
1 ° secteur	Oran	
2ème secteur		St Charles, Carteau.
	1	Lycée Pasteur.
3ème secteur		Karguentah.
4ème secteur	•	Loubet, St Pierre.
5ème secteur	1	Miramar, Gambetta.
Inspection Oran Sociétés :	Oran	Oran Ville : Sociétés de capitaux autres que les sociét
· .	3-3	pétrolières et essimilées essiétés metionales que les societ
	*	pétrolières et assimilées, sociétés nationales, offices, établi
	1	sements publics et groupements professionnels, comités
Service recherches et vérifications		gestion à caractère autre qu'agricole:
Inspection d'Arzew	Oran	Région d'Oran :
impection d Arzew	Arzew	Communes de : Arzew, Bethioua, Bir El Djir, Boufatis, Bo
		Tlélis, Es Senia, Gdyel, Mers El Kebir, Misserghin, Ou
•	•	Tlelat.
Inspection d'Ain Témouchent	Ain Témouchent	Ville d'Ain Témouchent et communes de : Aghlal, Ain El Arb
	1	Aïn Kihal, Aïn Tolba, Chaabat El Leham, El Amria, El Mela
		Hammam Bou Hadjar, Hassasna, Hassi El Ghella, Ou
	1 .	Berkèche, Oued Sebbah, Sidi Ben Adda, Tamzoura, Terga.
Inspection de Mohammadia	Mohammadia	Berkeche, Oded Sebbah, Sidi Ben Adda, Tamzoura, Terga.
	Monathinadia	Communes de : Mohammadia, Bou Henni, El Ghomri, Moc
nspection de Sidi Bel Abbès Ville :	GIAL DOLLARS	Douz, Oggaz, Sig, Zahana.
nspection de Sidi Bel Abbès rural :	Sidi Bel Abbès	Ville de Sidi Bel Abbès.
aspection de Sidi Bel Abbes rural :	Sidi Bel Abbès	Communes de : Aïn El Berd, Belarbi, Ben Badis, Boukhanef
	1	Hassi Zehana, Sfisef, Sidi Ali Benyoub, Sidi Ali Boussid
		Sidi Hamadouche, Sidi Lahssen, Telioum, Tenira, Tassala.
Contrôle de Telagh	Telagh	Communes de : Telagh, Dhaya, El Gor, Marhoum, Mouls
		Slissen, Oued Taourira, Ras El Ma, Teghalimet.
	Département	Shasen, Oded Taodina, Ras El Ma, Tegnannet.
nspection de Mostaganèm Ville :	de Mostaganem	
Contrôle de Mostaganem rural	Mostaganem	Ville de Mostaganem .
Controle de Mostaganem rural	Mostaganem	Communes de : A'in Nouissy, A'in Tedeles, Bouguirat, Has
managham 317-1-11 T	.	Mamèche, Kheïr Dine, Mesra, Oued El Kheir, Stidia.
nspection d'Ighil Izane :	Ighil Izane	Communes de : Ighil Izane, El Matmar, Kalaa, L'Hillil, Mende
	• [Oued El Djemaa, Oued Es Salem, Sidi Khettab, Sidi M'Hame
	I	Benaouda, Zemmora.
nspection de Mascara :	Mascara	Ville de Mascara et communes de : Aîn Farès, Aîn Fekar
•		Bou Hanifia El Hammamet, Froha, Ghriss, Hacine, Maouss
Contrôle d'Oued Rhiou	Oued Rhiou	Matemore, Oued Taria, Tizi.
Commission of Capa Invitor	Oded Rinou	Communes de : Oued Rhiou, A'in El Hammam, Ammi Mouss
		El H'Madna, Djdiouïa, Lahlaf, Mazouna, Médiouna, Melaa
Chamber 1 - 1 - Chill All		Oued Aych Ramka, Sidi M'Hamed Ben Ali, Ouarizene.
Contrôle de Sidi Ali	Sidi Ali	Communes de : Sidi Ali, Achaacha, Hadjadj Khadra, Oule
		Maalah, Sidi Lakhdar,
Contrôle de Tighennif	Tighennif	Communes de : Tighennif, Aouf, El Bordj, El Hachen
		Khalouia, Oned El Abtal, Sidi Kada,
nspection de Saïda :	Département de Saïda	Interioral, Orient in History, State Interior
	■	TON - 4- 0-74
	Saïda	Ville de Saïda :
	1	Communes de : Ain El Hadjar, Daoud, El Hassasna, Mefta
Carrida 41 - 41 4 11 - Carrida 4		Sidi Boubekeur, Ouled Brahim, Ouled Khaled, Sidi Ahmee
Contrôle d'Aïn Sefra	Aïn Sefra	Communes de : A'in Sefra, Asla, Boussemghoun, Moghrar.
Contrôle d'El Bayadh	El Bayadh	Communes de : El Bayadh, Ain El Orak, Boualem, Bouktoul
	1	Rogassa.
Contrôle de Mecheria	Mecheria	Communes de : Mecheria, El Biod, Mekmene Ben Amar, Naams
	Département de la Saoura	i
spection de la Saoura :	Béchar	Arrondissement de Béchar :
	I	
		Communes de : Béchar, Abadla, Béni Ounif, Kenadsa.
	1	Arrondissement d'Adrar :
•	I.	Communes de : Adrar, Fenoughil, Reggane, Tsabit, Zaouie
	I i	Kounta.
	j	Arrondissement de Béni Abbès :
		Communes de : Béni Abbès, El Ouata, Igli, Kerzas, Saour
	1	Essoufla, Tabelbala.
	i	Arrondissement d'El Abiod Sidi Cheikh :
		Commission de . El Abied Cidi Chatha Sandia
	1	Communes de : El Abiod Sidi Cheikh, Brezina.
•	l '	Arrondissement de Tindouf :
		Communes de : Tindouf, Reguibat.
		Arrondissement de Timimoun : Communes de : Timimoun, Aougrout, Taghouzi, Tinersouk.

		·
DESIGNATION DES BUREAUX	RESIDENCE	CONSISTANCE
	Département de Tiaret	i
Inspection de Tiaret :	Tiaret	Ville de Tlaret :
maporate at a series		Communes de : Ain Deheb, Dahmouni, Djillali Ben Amar,
·		Guertoufa, Keria, Mecheraa Asfa, Mellakou, Oued Lili,Rahouia, Si Abdelghani, Sidi Ali Mellal, Sidi Hosni, Sougueur Tousnina.
Acceptable 314 floor	Aflou	Communes de : Aflou, Ain Sidi Ali, Brida, El Ghichat Gueltat
Contrôle d'Aflou		Sidi Saad.
Contrôle de Frenda	Frenda	Communes de : Frenda, Ain El Hadid, Ain Kermes, Medrissa,
		Medroussa, Ouled Djerad, Takhemaret. Communes de : Tissems.lt, Aïn Dzarit, Ammari, Hamadia,
Contrôle de Tissemsilt	Tissemsilt	Communes de : Tissems.it, Am Dzarit, Ammari, Ramadia, Mehdia, Ouled Bessem.
· . · · ·	Département de Tlemcen	Menua, Outer Danier.
Inspection de Tlemcen Ville :	Tlemcen	Ville de Tlemcen :
Contrôle de Tlemcen rural	Tlemcen	Communes de : Ain Fezza, Ain Tellout, Béni Mester, Bensek- krane, Hennaya, Ouled Mimoun, Sabra, Sidi Abdelli.
		krane, Hennaya, Ouled Mimoun, Sabra, Sidi Abdelli. Communes de : Béni Saf, Aïn Youcef, Béni Ouarsous, Fonaine,
Contrôle de Béni Saf	Béni Saf	Oulhaca Gheraba, Remchi.
Contrôle de Ghazaouet	Ghazaouet	Communes de : Ghazaouet, Djebala, Fillaoussene, Nedroma,
Conviole to Cimeron		Soughlia.
Contrôle de Maghnia	Maghnia	Communes de : Maghnia, Bab El Assa, Hammam Boughrara,
· .		Marsa Ben M'Hidi, Sidi Medjahed. Communes de : Sebdou, Béni Senous, El Aricha, Sidi Djillali,
Contrôle de Sebdou	Sebdou	Terni, Béni Hediel.
1	REGION	Ichii, Dem Admica
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	DE CONSTANTINE	
j	Département	
a 20 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	de Constantine	Région de Constantine.
Versement forfaitaire Service des recherches et vérifications	Constantine Constantine	Départements de Constantine, Batna, Sétif, Oasis.
Inspection centrale de Constantine :	Constantine	Departements de Comment,
1 ° secteur	1	Hôtel de Ville.
2ème secteur		Brêche.
3ème secteur	<i>l</i> '	Coudiat.
4ème secteur	l '	Gare. Banlieue.
5ème secteur Inspection de Constantine rural :	Constantine	
Contrôle d'El Khroub.	El Khroub	Communes de : El Khroub, Zighout Youcef, Hamma Bouziane.
Contrôle de Chelghoum El Aïd.	Cheighoum El Aid	Communes de : Chelghoum El Aïd, Oued Athménia, Tadjenanet. Communes de : Aïn M'Lila, Aïn Fakroun, Bir Chouhada, Sigus,
Contrôle d'Ain M'Lila	Aïn M'Lila	Telerahma
- term de hello e	Mila	Communes de : Mila, Bouhatem, Djemila, Ferdjioua, Grarem,
Inspection de Mila :	1	Oued Endia Rouached.
Contrôle d'El Milia	El Milia	Communes de . El Mille El Ancer Seitara Sidi Maroul.
Contrôle d'Aïn Beïda	Aïn Beïda	Communes de : Ain Beida, Ain Babouche, Berriche, Dalas, F'Kirina, Ksar Sbahi, Meskiana, Oum El Bouaghi.
	Oued Zenati	FKirina, Ksar Sbahi, Meskiana, Oum El Bouaghi. Communes de : Oued Zenati, Ain Abid, Tamlouka.
Contrôle d'Oued Zenati Inspection de Dfidjelli Ville :	Djidjelli	Trustiani Willa .
Contrôle de Djidjelli rural	Djidjelli	Communes de : Chahana Chekfa, Djimla, El Aouana, Rekkada
		Metletine, Taher, Ziama Mansourian, Sidi Abdelaziz.
Inspection de Skikda Ville :	Skikda Skikda	Skikda Ville. Communes de : A'in Charchar, Azzaba, El Hada'k, Es Sebt,
Contrôle de Skikda rural	Skikda	Ouled Habeba Ramdane Diamal, Roknia
Contrôle d'El Arrouch	El Arrouch	Communes de : El Arrouch, Em Djez Ed Chich, Saian
Controle d'El Arrouch		Bouchaour Sidi Mezghich.
Contrôle de Collo	Collo	Communes de : Collo, Ain Kechera, Béni Oulbane, Ouleq
		Attia, Oum Toub, Tamalous, Zitouna.
	Département d'Annaba	
Service des recherches et vérifications Inspection centrale d'Annaba :	Annaba Annaba	Communes de :
1 * secteur		Port, Ben Azouz, Berrahal, Chetalbi, Seraidi.
2ème secteur		Gare.
3ème secteur		Cités.
4ème secteur		Besbes. Théâtre, Ben Mehidi.
5èmè secteur 6ème secteur		St Coud, Asfour.
7ème secteur	.*	Sevhouse El Hadiar
Contrôle d'El Kala	El Kala	Communes de : El Kala, Ain Assel, Ain Kerma, Béni Amar,
		Bou Hadjar, El Tarf, Souarakh. Communes de : Guelma, A'in Larbi, Belkheir, Bouati Mahmoud,
Inspection de Guelma :	Guelma	Bou Hamdane. Boumahra Ahmed, El Fedjoudj, Gelsa Bousba,
		Waliopolis Khezaras Sallaoua Announa.
Contrôle de Bouchegouf	Bouchegouf	Communes de : Bouchegouf, Drean, Ain Berda, Boukamouza,
COHMOR DOMANGE		Nechmeya
Contrôle de Sedrata	Sedrata	Communes de : Sedrata, El Aouinet, Bir Bou Haouch, M'Daou-
	Garda Ahman	rouch, Morsott, Mouladheim, Ouenza. Communes de : Souk Ahras, Hammam M'Bails, Hannencha.
	Souk Ahras	Communes ue : Doug Alices, Anna Creed Chaham Culed Drist
Inspection de Souk Ahras :		Thadara Machroling, Meraillia, Odeu Chenam, Cutta Dina
Inspection de Souk Ahras :	,	Khedara, Mechrouha, Merahma, Oued Cheham, Ouled Drisa, Taoura, Zarouria.
Inspection de Souk Ahras : Contrôle de Tébessa	Tébessa	

DESIGNATION DES BUREAUX	RESIDENCE	CONSISTANCE
	Département de Batna	sin and the second of the seco
Inspection de Batna Ville	Batna	Batna Ville.
Contrôle de Batna rural	Batna	Communes de : Aïn El Ksar, Aïn Touta, Ain Yagout, Chem-
		mora, Ouled Fadel, Tazoult Timgad.
Contrôle de Khenchela	Khenchela	Communes de : Khenchela, Bouhmama, Chechar, El Hamms
r de la companya de La companya de la co	:	Fais, Kais. Mahmel, Khanguet Sidi Nadji, M'Toussa. Ouled
The state of the s	Marine and the second of the s	Rechache.
Contrôle d'Arris	Arris	Communes de : Arris, Bou Ahmar, Bouzina, Ichemail, M'Chou- neche, Menaa, Teniet El Abed, T'Kout.
Contrôle de Mérouana	Mérouana	Communes de : Merouana, Aïn Djasser, Hiddousa, Oued El Ma Ouled Fatma, Ouled Selam, Ras El Aïoun, Seriana.
Contrôle de Barika	Barika	Communes de : Barika, Aïn Kelba, Berhoum, Bitan, Magra M'Doukal, N'Gaous, Seggana.
Inspection de Biskra Ville :	Biskra.	Biskra Ville.
Inspection de Biskra rural	Bickra	Communes de: A'in Zaatout, Bouchagroun, Chetma, Djemmorah, Doucen, El Kantara, Foughala, Ouled Djellal, Ouled Harkat Ouled Rahma, Oumache, Ourlal, Sidi Khaled, Sidi Okba, Tolga, Zeribet El Oued.
	Département de Sétir	Toga, Harbee En Outer.
Inspection de Sétif Ville :	Sétif	Sétif Ville
Contrôle de Sétif rural	Sétif	Communes de : Sétif banlieue et commune de Aîn Abessa.
Contrôle d'Akbou	Akbou	Communes de : Akbou, Boudjellil, Ighil Ali, Mahfouda, Ouze- laguen, Sedouk, Tazmalt.
Inspection de Béjaïa Ville :	Béjaïa	Béjaja Ville.
Contrôle de Béjaïa rural	Béjaïa	Communes de : Barbacha, Toudja, Darguina.
Contrôle de Cap Aokas	Cap Aokas	Communes de : Cap Aokas, Kendira, Souk El Tenine, Taskriout Tichi.
Contrôle d'El Kseur	El Kseur	Communes de : El Kseur, Oued Amizour.
Contrôle de Bougaa	Bougaa	Communes de : Bougaa, Béni Chebana, Béni Ourtilane, Bous- selam, Guenzet, Tala Ifacene.
Contrôle d'Aïn Oulmène	Aïn Oulmèn•	Communes de : Aïn Oulmène, Ras El Oued, Saiah Bey.
Contrôle d'El Eulma	El Eulma	Communes de : El Eulma, Aïn Azel, Aïn El Ahdjar, Bazel Sakra, Beïda Bordj, Béni Fouda, Bir El Arche, Guidjel Oum Ladjoul
Contrôle de M'Sila	M'Sila	Communes de : M'Sila, Hammam Dalaa, Hodnet Oued M'Sila, Maadid, M'Cif, Ouanougha, Ouled Ali Guebala, Ouled Derradi,
Contrôle de Kherrata	Kherrata	Communes de : Kherrata, Aïn El Kebira, Amoucha, Arbaoun, Babor.
Contrôle de Sidi Aïch	Sidi Aïch	Communes de : Sidi Aïch, Adekar Kebouche, Akfadou, Chemini, Semaoune, Taougrit Ighil, Timezrit Il Maten.
Contrôle de Bordj Bou Arréridi	Bordj Bou Arréridj	Communes de : Bordj Bou Arréridj Ain Taghrout, Bordj R'Dir Djaafra, El Hammadia, El Mehir, Mansourah, Medjana Sidi Embarek, Teniet En Nasr, Zemoura.
	Département des Oasis	and the state of t
Contrôle de Touggourt	Touggourt	Communes de : Touggourt, Djamaa, El Hadjira, El Meghaïer,
<u> </u>		Taibet.
Contrôle d'El Oued	El Oued	Communes de : El Oued, Debila, Guemar, Kouinine, Robbah,

Arrêté du 1° avril 1967 portant modification du tableau annexé à l'arrêté du 20 janvier 1939 fixant la consistance des recettes des contributions diverses

Le ministre des finances et du plan,

Vu l'arrêté du 20 janvier 1959 fixant la consistance des recettes des contributions diverses et l'ensemble des textes qui l'ont modifié.

Sur proposition du directeur des impôts et de l'organisation foncière.

Arrête

Article 1°. — Le tableau annexé à l'arrêté du 20 janvier 1959 susvisé, est modifié conformément au tableau joint au présent arrêté.

Art. 2. — Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 1° avril 1967.

Art. 3. — Le directeur de l'administration générale, le directeur des impôts et de l'organisation foncière, le directeur du budget et du contrôle, le directeur du trèsor et du crédit sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 1er avril 1967.

Pour le ministre des finances et du plan, Le secrétaire général, Salah MEBROUKINE.

TABLEAU

Désignation de la recette	Siège	dans la circonscription terri- toriale de la recette	Autres services gérés
	1°) Département d'Annaba) Arrondissement d'Annaba		
Recette des contributions diverses d'Annaba-Banlieue.			Office municipal d'H.L.M. d'An- naba.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Avis nº 49 du 10 juin 1967 du ministre des finances et du plan relatif au règlement financier des importations de marchandises

TITRE I

Dispositions préliminaires

En raison de la situation actuelle et dans le cadre des mesures envisagées, il est décidé, à titre provisoire et jusqu'à nouvel ordre que :

- Tout transfert, ayant pour objet le règlement financier d'une importation de produits libres en provenance d'un pays étranger y compris les pays de la zone franc, doit être visé préalablement par la Banque centrale d'Algérie.

En conséquence, aucun contrat commercial ni engagement financier ne peut être signé ou pris avant l'obtention de ce visa préalable.

Ces mesures ne s'appliquent pas :

- 1) aux importations soumises à l'obtention des titres d'importation (licences);
- aux importations réalisables dans le cadre des accords de clearing que l'Algérie a conclus avec d'autres pays ;
- 3) aux importations effectuées par les administrations et les établissements publics à caractère administratif ;
 - aux importations dont la valeur est inférieure à 300 DA.

TITRE II

Procédure applicable

A. — IMPORTATIONS DE PRODUITS LIBERES

En vue d'obtenir l'autorisation préalable de transfert de la Banque centrale d'Algérie nécessaire au règlement financier de l'importation, l'importateur algérien présente à une banque intermédiaire agréée de son choix, une demande préalable de transfert en trois exemplaires suivant modèle n° IATI repris en annexe.

Après vérification de la régularité des mentions y inscrites, la banque domiciliataire appose son visa et transmet les trois exemplaires de la demande à la Banque centrale d'Algérie.

Si la demande est agréée, deux exemplaires munis du visa de la Banque centrale d'Algérie sont restitués à la banque qui en avise alors l'importateur.

La durée d'utilisation en banque de la demande visée est de trois mois à compter du jour qui suit la date de l'autorisation de la Banque centrale d'Algérie.

A l'expiration de ce délai, l'importateur devra déposer une nouvelle demande.

B. — **DOMICILIATION**

Lorsque la banque domiciliataire ouvre un dossier de domiciliation, elle doit conserver au dossier, l'exemplaire n° 2.

L'exemplaire n° 3 devra être transmis, dûment annoté, après réalisation des opérations financières ou après péremption de la validité de la demande par la banque domiciliataire à la Banque centrale d'Algérie.

C. — DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Les contrats conclus avant la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire, peuvent être exécutés conformément à la législation antérieure dans la limite d'un jour franc à compter de cette publication.

Le règlement financier des marchandises libres à l'importation, chargées ou expédiées à destination exclusive du territoire douanier algérien dans les délais mentionnés ci-dessus n'est pas soumis aux dispositions du présent avis.

La date qui sera prise en considération, sera celle des documents d'expédition.

Intermédiaire agréé :

Modèle nº IATI

BANQUE CENTRALE D'ALGERIE 8, Bd Zirout Youcef - Alger

Direction des services étrangers et du contrôle des changes

Date de dépôt :

Formule IATI:

DEMANDE PREALABLE DE REGLEMENT FINANCIER D'IMPORTATION

(Importation de produits libérés - Avis nº 49 du ministère

 	P	P				 	* **********
	des	finances	et	đu	plan)		

Pays d'origine de provenance

I. - IMPORTATEUR: Nom ou raison sociale Profession N° d'inscription au registre de commerce Date d'immatriculation

Modèle n° IATI (Suite)

Numéro du t Désignation co	arif des douan ommerciale de la	es	••••••	••• •••••			
Désignation d		/FOB ou franco-départ	gérienne	(Devises CV (Dinars algé (Devises CV	riens		
8. — REGLEMENT : Mode de paiement :							
Conditions de	e paiement		MONTANT E	EN DA	MONT	ANT EN DEVISES.	
Modalites de	règlement	archandises					
		Totaux					
Règlement par	compte E.F.A.	N° du compte	,			3	
la présente for aux disposițio	Je soussigné, certifie sincères et véritables les indications portées sur la présente formule. Je m'engage à effectuer cette importation, conformément aux dispositions de la règlementation générale en vigueur. Date, cachet et signature du demandeur : Date, cachet et signature accréditée de l'intermédiaire agréé :						
	Décision de la Banque centrale d'Algérie Date et numéro de visa Autorisé pour :						
	. y	Partie réservée à l	a banque domiciliata	ire			
		Visa de la dor	niciliation bancaire				
		domiciliation	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		Cachet et	signature	
		Bilan comparatif des opérati	ons d'après la fich	e de contrôl	э		
Justifica	Justifications d'importation classées au dossier Transfert à l'étranger et paiements divers - formules classées au dossier						
Bureau des douanes	au déclaration Date de dédouanement Valeur déclarée Dates de transferts transferts et					Montants des - transferts et paiements divers	
		Totaux					
Insuffisance de règlement (D-E) Excédent de règlement (E-D) Date, cachet et signature							